Programme de Formation

Constituer son fonds réglementaire (réf : RA019)

Organisation

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : À distance

Contenu pédagogique

Public visé

Toute personne en charge de la réglementation. Secteur agro-alimentaire ou fabricant d'ingrédients et d'additifs

Objectifs pédagogiques

- Identifier les points de réglementation alimentaire applicables à son entreprise
- Expliquer la valeur et l'articulation des différentes règles auxquelles l'entreprise doit se conformer
- Anticiper la réglementation en utilisant un système de veille efficace
- Lister les points d'accès aux règles pertinentes
- Définir les principes de constitution et de mise à jour d'un fonds réglementaire

Description

Cette formation propose une approche concrète pour constituer et tenir à jour de manière structurée un fonds de réglementation alimentaire.

Contenu :

- Identifier les pans de règlementation alimentaire applicables à son entreprise : organisation et vue d'ensemble de la réglementation alimentaire française et de l'union européenne (UE)
 - Règles « horizontales »
 - Hygiène et sécurité (contaminants, critères microbiologiques, matériaux au contact, etc.)
 - Formulation (additifs, auxiliaires technologiques, etc.)
 - Présentation des produits (étiquetage, allégations, signes de qualité, etc.)
 - Règles « verticales » (par type de denrée alimentaire)
 - Règles UE (ex. produits de la pêche, chocolat, jus de fruits, etc.)
 - Règles nationales (ex. : yaourts, fromages, pâtes alimentaires, etc.)
- Comprendre la valeur et l'articulation des différentes règles
 - Valeur des différentes règles :
 - Distinction textes officiels contraignants/non contraignants
 - Valeur des usages
 - Valeur des circulaires, notes de services, etc. de l'administration (positions de l'administration, etc.)
 - Articulation des règles dans le temps

- Connaître les points d'accès aux règles pertinentes
 - La recherche des textes officiels : démonstration des fonctionnalités des sites EUR-Lex et Légifrance
 - L'interprétation :
 - L'accès à la jurisprudence
 - Panorama de sites fournissant des documents d'interprétation de la règlementation
 - L'anticipation : suivre l'élaboration de la règlementation

- Savoir tenir à jour un fonds règlementaire
 - Principes de gestion des textes : dissocier les cas de mise à jour, remplacement, suppression
 - Le suivi de versions consolidées des textes de l'UE
 - La gestion des actualités : Flux RSS et newsletters
 Veille

Prérequis

Situer le périmètre et les principaux enjeux réglementaires de son activité.

Modalités pédagogiques

Formation alternant des phases exposées, des travaux dirigés et des échanges interactifs.

Modalités d'évaluation et de suivi

- Évaluation finale des connaissances (écrite, sous forme d'étude de cas ou de QCM en fin de formation).
- Évaluation de la satisfaction des participants en fin de formation.

Informations sur l'accessibilité

Pour tout besoin d'adaptation de la formation lié à une situation de handicap ou toutes autres situations personnelles, merci de nous en informer avant inscription afin d'étudier ensemble les mesures nécessaires : handicap.formation@adria.fr